- o Il est important pour le Canada de participer à l'étude internationale des nombreuses questions polaires ayant des incidences scientifiques, environnementales, culturelles, socio-économiques et techniques.
- o Il importe aussi de suivre continuellement l'évolution des connaissances polaires au Canada et ailleurs et de communiquer aux Canadiens et aux institutions canadiennes de l'information touchant la recherche polaire.
- o La Commission aurait le mandat suivant :
 - rehausser le profil du Canada sur le plan des affaires polaires en favorisant et en facilitant l'établissement de contacts et de liens de coopération dans le domaine de la recherche circumpolaire;
 - promouvoir et encourager la mise sur pied d'institutions et d'organismes nationaux pour appuyer le développement et la dissémination des connaissances ainsi acquises;
 - attirer davantage l'attention internationale sur des questions d'intérêt circumpolaire comme le brouillard arctique, l'effet de serre et les toxines introduites par l'air et par l'eau dans la chaîne alimentaire; et
 - appuyer le Programme-cadre de décision du gouvernement en matière scientifique et technologique et le rôle de la stratégie Innovaction en améliorant la coordination des activités des divers éléments, souvent dispersés de la communauté canadienne de la recherche polaire.
- La commission sera formée de 12 commissaires nommés pour des mandats de quatre ans. Il y aura un président et deux viceprésidents. Chaque commissaire sera choisi en fonction de ses qualités personnelles, mais la Commission devra y refléter la diversité géographique, ethnique, linguistique et régionale de la collectivité des chercheurs canadiens en milieu polaire.
- La commission sera créée le 1^er avril 1990 en vertu d'une loi du Parlement. Elle sera indépendante du gouvernement et rendra compte de ses activités au Parlement par l'intermédiaire du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien.